



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION GÉNÉRAL 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la Ville de Contrecœur, par la soussignée, que le rôle général de perception pour l'année 2024 est déposé à mon bureau situé au 5000 route Marie-Victorin, Contrecœur.

AVIS PUBLIC est aussi donné que les comptes de taxes seront adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et postés dans les soixante (60) jours à compter du présent avis.

Nous tenons à vous rappeler que, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, les personnes tenues au paiement de sommes inférieures à 300 \$ doivent acquitter leur compte de taxes municipales avant ou au plus tard le 22 février 2024. Lorsque le compte de taxes municipales est égal ou supérieur à 300\$, le contribuable a le choix d'acquitter son compte en 6 versements égaux, soit les 22 février, 23 avril, 23 mai, 22 août, 23 septembre et le 22 octobre 2024.

Attesté à Contrecœur, ce 18 janvier 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. Champigny". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Amélie Champigny,
Trésorière